C.V. FRANCIS PLAINEMAISON
SAS au capital de 875 000 euros
Siège social : 18 rue de l'Abattoir 87000 LIMOGES
RCS LIMOGES B 402 384 549

CERTIFIÉ CONFORME

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 10 novembre 2009

L'an deux mille neuf, le 10 NOVEMBRE à midi 30, au siège social à Limoges

Les associés de la société sus-désignée se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire, au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par lettre adressée à tous les actionnaires nominatifs inscrits dans le délai statutaire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée en entrant en séance, par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Monsieur Bernard LEGUILLE préside la séance en sa qualité de Président
Monsieur Yvon EMILE est appelé comme secrétaire du Bureau.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus du quart du capital social.

L'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

M. GALIBERT – Commissaire aux comptes titulaire a été régulièrement convoqué et n'assiste pas à l'Assemblée.

Le Président met à disposition des associés :

⇒ Un exemplaire des statuts de la société
⇒ Une copie de la lettre de convocation de chaque associé
⇒ Une copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes
⇒ Le bulletin de vote par correspondance ou par procuration pour les associés représentés
⇒ La liste des actionnaires
⇒ La feuille de présence

Le Président rappelle ensuite que les documents et renseignements visés par les textes légaux ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur. A la demande du Président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la régularité de sa convocation.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Nomination de M. BRIQUET en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de M. LEVY (parti en retraite).
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Enfin la discussion est ouverte et Monsieur le Président offre la parole à tout actionnaire qui désirerait la prendre. Après échanges d'observations, Monsieur le Président fournit les précisions supplémentaires qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale nomme M. Stéphane BRIQUET , 18 avenue Dutartre, 78150 LE CHESNAY en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour le temps du mandat restant à courir de M. LEVY, commissaire aux comptes suppléant parti en retraite.
Monsieur BRIQUET a fait savoir par lettre en date du 02 novembre 2009 qu'il répondait aux exigences professionnelles et qu'il acceptait ce mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit y afférentes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à midi 45. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par les membres du bureau.

Bernard LEGUILLE
Président

Yvon EMILE
Secrétaire